



Séance du Conseil Municipal
du vendredi 17 mai 2019

COMPTE RENDU SOMMAIRE

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF le DIX-SEPT MAI à NEUF HEURES, le Conseil Municipal de la Commune d'ORANGE, légalement convoqué le 9 mai 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la LOI, dans le lieu habituel de ses séances, en session du mois de MAI ;

Sous la présidence de M. Jacques BOMPARD, Maire

ETAIENT PRESENTS :

Nombre de membres :

- En exercice : 35
- Présents : 28
- Votants : 34

M. Gérald TESTANIERE, Mme Marie-Thérèse GALMARD, M. Denis SABON, Mme Muriel BOUDIER, M. Jean-Pierre PASERO, Mme Marcelle ARSAC, Mme Anne CRESPO, M. Claude BOURGEOIS, Mme Catherine GASPA, Adjoint

*M. Armand BEGUELIN, M. Jacques PAVET, Mme Marie-Josèphe MARTIN, M. Jean-Christian CADENE, Mme Danielle AUBERTIN, M. Bernard EICKMAYER, Mme Danièle GARNAVAUX, Mme Chantal GRABNER, M. Xavier MARQUOT, M. Jean-Michel BOUDIER, Mme Marion STEINMETZ-ROCHE, Mme Carole PERVEYRIE, M. Nicolas ARNOUX, M. Guillaume BOMPARD, Mme Christiane LAGIER, Mme Christine BADINIER, M. Gilles LAROYENNE, Mme Fabienne HALOUI, **Conseillers Municipaux.***

Absents excusés :

<i>Mme Edmonde RUZE</i>	<i>qui donne pouvoir à</i>	<i>M. Jean-Pierre PASERO</i>
<i>M. Michel BOUYER</i>	<i>qui donne pouvoir à</i>	<i>M. Xavier MARQUOT</i>
<i>Mme Marie-France LORHO</i>	<i>qui donne pouvoir à</i>	<i>Monsieur le Maire</i>
<i>Mme Sandy GIL (TRAMIER),</i>	<i>qui donne pouvoir à</i>	<i>Mme Anne CRESPO</i>
<i>Mme Anne-Marie HAUTANT</i>	<i>qui donne pouvoir à</i>	<i>Mme Christine BADINIER</i>
<i>Mme Yannick CUER</i>	<i>qui donne pouvoir à</i>	<i>M. Gilles LAROYENNE</i>

Absent : *M. Alexandre HOUPERT*

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Marion STEINMETZ-ROCHE est nommée secrétaire de séance.



Monsieur le Maire, avant de passer à l'ordre du jour, soumet le procès-verbal sommaire de la séance du 12 avril 2019 à l'approbation du Conseil.

Ce dernier est approuvé à la majorité (2 voix contre : Mmes Anne-Marie HAUTANT et Christine BADINIER).

Ensuite, il donne lecture des informations concernant les mises à dispositions d'agents entre la Ville, la CCPRO et le CCAS.

Puis il indique que la séance débutera par une Présentation (PowerPoint) des orientations du Règlement Local de Publicité par le Bureau d'Etudes EVEN CONSEIL suivie d'un débat mais ne donnera pas lieu à une délibération.

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

1 DEMANDE D'INSCRIPTION DE LA COMMUNE D'ORANGE SUR LA LISTE DES COMMUNES POUVANT ENJOINDRE L'OBLIGATION DE RAVALEMENT DE FACADE

↳ Le Conseil Municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander à Monsieur le Préfet de Vaucluse que soit pris un arrêté préfectoral pour inscrire la Commune d'ORANGE sur la liste des communes autorisées à faire application de l'obligation décennale de ravalement de façades sur injonction de l'autorité municipale pour les immeubles situés dans le périmètre défini (centre-ville et ses abords)

**1 ABSTENTION (Mme HALOUI)
2 VOIX CONTRE (Mme HAUTANT et Mme BADINIER)
31 VOIX POUR**

ADOPTE A LA MAJORITE



M. Guillaume BOMPARD quitte temporairement la séance.

2 OPERATION PROGRAMMEE POUR L'AMELIORATION DE L'HABITAT ET RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH-RU) AVEC VOLET COPROPRIETES 2019-2024 MULTISITES DE LA CCPRO – APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION

↳ Le Conseil Municipal **APPROUVE** le projet de convention d'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat et Renouvellement Urbain (OPAH-RU) et l'enveloppe financière prévisionnelle de la Commune évaluée à 95 400 € pour toute la durée de la convention

**2 ABSTENTIONS (Mme HAUTANT et Mme BADINIER)
31 VOIX POUR**

ADOPTE A LA MAJORITE



M. Guillaume BOMPARD revient en séance.

3 APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU THEATRE ANTIQUE ET D'AUTRES BATIMENTS COMMUNAUX ENTRE LA VILLE D'ORANGE ET LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE « CHOREGIES D'ORANGE » DANS LE CADRE DU FESTIVAL DES CHOREGIES

↳ Le Conseil Municipal **APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition du Théâtre Antique et d'autres bâtiments communaux dans le cadre du Festival des Chorégies d'Orange entre la Ville d'Orange et la SPL « Chorégies d'Orange »

**2 ABSTENTIONS (Mme HAUTANT et Mme BADINIER)
32 VOIX POUR**

ADOPTE A LA MAJORITE



Madame Anne CRESPO quitte temporairement la séance.

4 EQUIPEMENT D'UNE PRESSE NUMERIQUE POUR LE SERVICE REPROGRAPHIE MUNICIPAL - RICOH – MODIFICATION DE MARCHÉ

↳ Le Conseil Municipal **APPROUVE** la modification de marché relative à l'ajout de prix supplémentaires au marché 40/2019 « Equipement d'une presse numérique pour le service reprographie municipale » passé avec la Société RICOH

1 REFUS DE VOTE (Mme HALOUI)
2 ABSTENTIONS (M. LAROYENNE et Mme CUER)
2 VOIX CONTRE (Mme HAUTANT et Mme BADINIER)
28 VOIX POUR

ADOPTE A LA MAJORITE



Monsieur le Maire cède la présidence à Monsieur Gérald TESTANIERE et quitte la séance avant l'exposé et le vote du dossier N° 5.

Monsieur Guillaume BOMPARD quitte également la séance.

Madame Anne CRESPO revient en séance.

RAPPORTEUR : Gérald TESTANIERE

5 DESIGNATION D'UN ELU POUR SIGNER UNE DECISION DE NON OPPOSITION A UNE DECLARATION PREALABLE POUR LAQUELLE MONSIEUR LE MAIRE EST INTERESSE

↳ Le Conseil Municipal **DESIGNE** Monsieur Denis SABON, Adjoint au Maire, en application de l'article L 422-7 du Code de l'Urbanisme et le charge de signer tout acte nécessaire à l'instruction et, à son issue, l'arrêté relatif à la Déclaration Préalable déposée par M. Yann BOMPARD

2 ABSTENTIONS (Mme HAUTANT et Mme BADINIER)
2 VOIX CONTRE (M. LAROYENNE et Mme CUER)
27 VOIX POUR

ADOPTE A LA MAJORITE



Monsieur le Maire revient en séance et reprend la présidence.

Monsieur Guillaume BOMPARD revient également.

6 DENOMINATION DU GIRATOIRE AMENAGE AU CARREFOUR DE L'AVENUE DE VERDUN/ROUTE D'AVIGNON/RUE DU COLONEL Arnaud BELTRAME/RUE Albin DURAND/RUE D'AQUITAINE – GIRATOIRE LIEUTENANT-COLONEL Charles-Gilbert de LA CHAPELLE - Chef de Corps du 1^{er} R.E.C. 1960 - 1961

↳ Le Conseil Municipal **DECIDE DE DENOMMER** le giratoire aménagé au carrefour de l'Avenue de Verdun/Route d'Avignon/Rue du Colonel Arnaud BELTRAME/Rue Albin Durand/Rue d'Aquitaine : **GIRATOIRE LIEUTENANT-COLONEL Charles-Gilbert de LA CHAPELLE – Chef de Corps du 1^{er} R.E.C. 1960-1961**

5 VOIX CONTRE (Mme HAUTANT, Mme BADINIER, M. LAROYENNE, Mme CUER et Mme HALOUI)
29 VOIX POUR

ADOPTE A LA MAJORITE



Monsieur Gilles LAROYENNE quitte définitivement la séance.

7 EXPLOITATION D'UN PETIT TRAIN TOURISTIQUE – PROLONGATION DE LA CONVENTION D'EXPLOITATION ENTRE LA VILLE ET MONSIEUR JEAN-MICHEL RAOUX

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la prolongation jusqu'au 15 septembre 2019 de la convention concernant l'exploitation du Petit Train Touristique Orangeois entre la Ville d'Orange et Monsieur Jean-Michel RAOUX et **FIXE** le montant annuel de la redevance à 2 500 € TTC

32 VOIX POUR

ADOPTE A L'UNANIMITE



RAPPORTEUR : Muriel BOUDIER

8 CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE (CRC) – NOUVELLE DISCIPLINE : DANSE - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Le Conseil Municipal **DECIDE** l'intégration de la discipline Danse au Conservatoire de Musique et d'Art Dramatique pour les enfants à partir de 4 ans, à compter de rentrée scolaire 2019 - 2020 et **ADOPTE** les modifications correspondantes au règlement intérieur

1 ABSTENTION (Mme HALOUI)

31 VOIX POUR

ADOPTE A LA MAJORITE



9 CONSERVATOIRE DE MUSIQUE, DE DANSE ET D'ART DRAMATIQUE (CRC) – CREATION DE NOUVEAUX TARIFS « DANSE CLASSIQUE » POUR LES ENFANTS A PARTIR DE 4 ANS - RENTREE SCOLAIRE 2019 - 2020

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la tarification danse classique, applicable à compter de la rentrée 2019 – 2020, telle que présentée dans le tableau ci-après :

Désignation des recettes	Rentrée scolaire 2019 – 2020
1 ^{er} enfant	288,00 €
2 ^{ème} enfant	261,00 €
Au-delà du 3 ^{ème} enfant et par enfant	130,50 €
Eveil Initiation Danse classique 1 ^{er} enfant	210,00 €
Eveil Initiation Danse classique 2 ^{ème} enfant	189,00 €
Eveil Initiation Danse classique - Au-delà du 3 ^{ème} enfant et par enfant	94,50 €

2 ABSTENTIONS (Mme HAUTANT et Mme BADINIER)

1 VOIX CONTRE (Mme HALOUI)

29 VOIX POUR

ADOPTE A LA MAJORITE



10 RESTAURATION DES PAREMENTS DU THEATRE ANTIQUE – MISE EN SECURITE – LOT 2 COUVERTURE - MARCHE N° 139/15 - MODIFICATION DE MARCHE

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la modification de marché relative à la réalisation de travaux supplémentaires pour garantir la protection des parements – marché de restauration des parements du

Théâtre Antique – mise en sécurité- Lot 2 : Couverture - marché n° 139/15 – attribué au Groupement LES METIERS DU BOIS/PIGEON PROPRE, représentant une plus-value de 11 851.30 € HT et **PRECISE** que le montant total du marché (4 tranches de travaux) s'élève ainsi à 254 835.80 € HT, au lieu de 273 587.50 € HT, compte tenu du premier avenant passé en moins-value de 30 603.00 € HT

**2 ABSTENTIONS (Mme HAUTANT et Mme BADINIER)
30 VOIX POUR**

ADOPTE A LA MAJORITE



RAPPORTEUR : Jean-Pierre PASERO

11 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'EQUIPEMENT A L'ASSOCIATION «SUBAQUATIQUE CLUB ORANGEAIS»

↳ Le Conseil Municipal **DECIDE D'ATTRIBUER** une subvention d'équipement de 4 500 € à l'association «SUBAQUATIQUE CLUB ORANGEAIS»

**Monsieur le Maire ne prend pas part au vote pour ce dossier
31 VOIX POUR**

ADOPTE A L'UNANIMITE



Monsieur Guillaume BOMPARD, après avoir donné pouvoir à Madame Marie-Thérèse GALMARD, quitte définitivement la séance.

12 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION «AVENIR GYMNIQUE ORANGEAIS»

↳ Le Conseil Municipal **DECIDE D'ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle de 1 200 € à l'association «AVENIR GYMNIQUE ORANGEAIS»

**Monsieur le Maire ne prend pas part au vote pour ce dossier
31 VOIX POUR**

ADOPTE A L'UNANIMITE



Monsieur Gérald TESTANIERE, après avoir donné pouvoir à Madame Catherine GASPA, quitte définitivement la séance.

13 OUVERTURE ESTIVALE PISCINE L'ATTENTE 2019 – QUARTIER QUEYRADEL – APPROBATION DE LA MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR – DES TARIFS ET DES HORAIRES

↳ Le Conseil Municipal **APPROUVE** la modification du règlement intérieur de la Piscine l'Attente, les dates, les horaires et les tarifs suivants :

ouverture du 1^{er} juillet au 31 août 2019

du lundi au dimanche, de :

- 11h00 - 13h30* uniquement le bassin intérieur, réservé à un public nageur
- 14h00 - 19h00* l'ensemble des installations (intérieur et extérieur)

**évacuation du bassin 1/4h avant la fermeture*

Catégories	Tarifs
Enfant de – de 2ans	Gratuit
Enfant de – de 10ans	2,50€
Abonnement Enfant (10 entrées)	22,00€
Enfant de + de 10 ans et Adulte	4,00€
Abonnement Adultes (10 entrées)	36,00€
Tarif nageur (matin)	3,00€
Abonnement Tarif nageur (10 entrées)	27,00€
Leçon de Natation	14,00€
Abonnement Leçon (10 séances)	130,00€

2 ABSTENTIONS (Mme HAUTANT et Mme BADINIER)

1 VOIX CONTRE (Mme HALOUI)

29 VOIX POUR

ADOPTE A LA MAJORITE



RAPPORTEUR : Marcelle ARSAC

14 INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT (IRL) DUE AUX INSTITUTEURS POUR 2018 : IRL DE BASE

↳ Le Conseil Municipal EMET un avis favorable à la proposition de Monsieur le Préfet de Vaucluse de fixer le montant de l'IRL de base à 2 297,45 €, pour 2018

2 ABSTENTIONS (Mme HAUTANT et Mme BADINIER)

30 VOIX POUR

ADOPTE A LA MAJORITE



15 INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT (IRL) DUE AUX INSTITUTEURS POUR 2018 : INSTITUTEURS BENEFICIANT DE LA MAJORATION DE 25 %

↳ Le Conseil Municipal EMET un avis défavorable à la proposition de Monsieur le Préfet de Vaucluse de fixer le montant de l'IRL des instituteurs bénéficiant de la majoration de 25 % à 2 871,81 €, pour 2018

2 ABSTENTIONS (Mme HAUTANT et Mme BADINIER)

30 VOIX POUR

ADOPTE A LA MAJORITE



Madame Marcelle ARSAC quitte définitivement la séance.

16 VARIATION DU PATRIMOINE – ETAT DES ENTREES ET SORTIES DE L'ACTIF - EXERCICE 2018

↳ Le Conseil Municipal APPROUVE le bilan des acquisitions et des cessions effectuées au cours de l'année 2018 par la Commune d'Orange tel que présenté

3 ABSTENTIONS (Mme HAUTANT, Mme BADINIER et Mme HALOUI)

28 VOIX POUR

ADOPTE A LA MAJORITE



17 BUDGET PRINCIPAL VILLE D'ORANGE - TABLEAU DES AMORTISSEMENTS – AJOUT DE COMPTES ET MODIFICATION DES DUREES

↳ Le Conseil Municipal **FIXE et COMPLETE** la durée des amortissements des dépenses d'équipements du Budget Principal de la Ville d'Orange comme indiqué dans le tableau suivant :

CATEGORIES D'IMMOBILISATIONS	COMPTES CONCERNES	DURÉES D'AMORTISSEMENTS
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	202	5 ans
Frais : d'étude, de recherche et de développement, d'insertion	2031-2032 - 2033	5 ans
Subventions d'équipement aux organismes publics	2041	20 ans
Subventions d'équipement Personnes Droit Privé	2042	5 ans
Concessions et droits assimilés : brevets, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	2051	2 ans
Autres immobilisations incorporelles	208	6 ans
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Plantation d'arbres et arbustes	2121	5 ans
Autres agencements et aménagements de terrains	2128	10 ans
Immeuble de rapport	2132	20 ans
Toutes Installations, Agencements Aménagement des constructions	2135	10 ans
Autres constructions	2138	20 ans
Constructions sur sol d'autrui	214	20 ans
Réseaux divers	2153	20 ans
Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	2156	7 ans
Matériels et outillages techniques	2158	5 ans
Matériels de transport	2182	7 ans
Matériels de bureau et informatiques	2183	5 ans
Mobilier	2184	10 ans
Autres immobilisations corporelles	2188	5 ans
Biens amortissables d'une valeur inférieure à 500 €		1 an
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS		
Sur la même durée que l'amortissement du bien		

**2 ABSTENTIONS (Mme HAUTANT et Mme BADINIER)
29 VOIX POUR**

ADOPTE A LA MAJORITE



RAPPORTEUR : Catherine GASPA

18 BUDGET ANNEXE « TRANSPORT ORANGE » - EXERCICE 2019 - ABAISSEMENT DU TAUX RELATIF AU VERSEMENT TRANSPORT

👉 Le Conseil Municipal **APPROUVE** la baisse du taux du versement transport à 0,50 % (taux précédemment fixé à 0,52 %)

**2 ABSTENTIONS (Mme HAUTANT et Mme BADINIER)
1 VOIX CONTRE (Mme HALOU)
28 VOIX POUR**

ADOPTE A LA MAJORITE



La séance est levée à 11 H 05

Vu pour être affiché le : **27 MAI 2019**

et publié sur le site internet de la Ville

Conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les délibérations peuvent être consultées auprès des services intéressés conformément à l'article L 2121-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Le Maire,

Jacques BOMPARD.